



SEC.DEL/144/05
14 June 2005

FRENCH only

Représentation Permanente du Luxembourg
auprès de l'OSCE
Wallnerstrasse 2/1/2
Tél. : +43-1-478 21 68
Fax : +43-1-478 26 43
E-mail : vienne.osce@mae.etat.lu

*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

DECLARATION DE LA PRESIDENCE AU NOM DE L'UNION EUROPEENNE SUR LES EVENEMENTS RECENTS AU BELARUS

(publiée à Bruxelles et à Luxembourg le 14 juin 2005)

L'Union européenne est particulièrement préoccupée par la répression grandissante des forces politiques de l'opposition, de la société civile, des syndicats et des media indépendants au Belarus.

L'UE condamne les arrestations et les procès motivés politiquement, à savoir en particulier ceux de MM. Skrebets, Statkevich, Severinets, Klimov, Bandajevski, Marinitch, Levonevski et Vasiljev. L'UE demande le respect de l'Etat de droit et la mise en liberté immédiate des personnes susnommées. L'UE perçoit ces actions en tant que tentatives du régime pour éliminer des opposants potentiels du Président Loukachenko en vue des prochaines élections présidentielles.

L'UE regrette le langage anti-occidental employé de plus en plus souvent dans les media contrôlés par l'Etat ainsi que dans les déclarations publiques. Elle est préoccupée par les tendances auto-isolationnistes du Belarus.

L'UE note également avec consternation les efforts grandissants du régime pour perturber les activités des partis politiques et des ONG.

L'UE lance un appel aux dirigeants du Belarus de mettre un terme à ces actions, qui constituent un obstacle au développement des relations entre l'UE et le Belarus.

L'UE réitère sa disposition pour la mise en œuvre d'un dialogue avec le Belarus sur le développement graduel des relations bilatérales, dès que les autorités du Belarus auront démontré par des actions concrètes leur volonté sincère de s'impliquer à nouveau dans le dialogue avec la communauté internationale.

L'UE rappelle son engagement pour une assistance en faveur de la société civile et de la population du Belarus et poursuivra la discussion sur l'adoption d'éventuelles mesures additionnelles dans ce but.

La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Turquie et la Croatie*, pays candidats, l'Albanie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Ukraine et la Moldavie, se rallient à cette déclaration.

* La Croatie continue à participer au processus de stabilisation et d'association.